



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2014

Soixante-neuvième session
Point 171 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/69/513)]

69/129. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68^e séance plénière
10 décembre 2014*

